



Demande de délivrance d'un certificat, d'une attestation, d'une mention ou d'un extrait de décision Formulaire

Document·s sollicité·s :

- Certificat relatif au caractère exécutoire et définitif d'une décision (Fr. 54.20 min.¹)
(une décision est définitive et exécutoire lorsqu'elle ne peut plus faire l'objet d'un recours)
- Certificat relatif à l'absence de demande de motivation d'une décision (Fr. 54.20 min.¹)
(ne concerne que la décision rendue sans motivation écrite)
- Mention exécutoire et définitive **sur décision originale** (Fr. 54.20 min.¹)
(veiller à joindre la décision originale reçue par vos soins afin d'y apposer la mention requise)
- Extrait de décision certifié conforme avec mention exécutoire et définitive
(Fr. 104.20 min.¹) *(délivrance d'une copie conforme de la page de garde et du dispositif munis d'une mention)*
- Attestation du caractère exécutoire d'une décision (Fr. 54.20 min.¹)
(une décision est exécutoire lorsqu'elle a été désignée comme telle, qu'elle fasse ou non l'objet d'un recours)
- Copie libre d'un acte (Fr. 20.- min : Fr. 2.- par page, puis Fr. 1.- dès la 51^{ème} page)
- Copie certifiée conforme d'un acte (Fr. 54.20 min¹) : complète ou extrait (page de garde et dispositif)
(une copie complète n'est délivrée qu'aux personnes en ayant déjà reçu une expédition conforme)
- Certificat (Annexe VI) concernant les actes authentiques visé à l'art. 57, par. 4, de la Convention de Lugano concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale du 16 septembre 1988 (Fr. 104.20 min.¹)
(ne concerne que la décision approuvant une convention d'entretien en faveur d'un enfant mineur)

¹ Les coûts minimums mentionnés le sont à titre indicatif pour chaque acte. Ils ne peuvent être déterminés à l'avance (coût d'enregistrement). Le tribunal ne pourra donner aucun renseignement à ce sujet.



Demandeur·euse :

Nom(s)

Prénom(s)

Adresse:

.....

N° de téléphone Courriel

Motif de la demande (facultatif)

Concerne :

N° de procédure C/.....

Date et n° de l'acte

Nom·s, prénom·s et date de naissance ou décès de la·des personne·s concerné·s :

.....

.....

Je souhaite être informé par le tribunal si les coûts excèdent Fr. 100.- par acte requis, avant l'établissement de l'acte et afin de pouvoir confirmer ma requête²:

Non

Oui, par courriel

Oui, par téléphone

Documents à fournir :

- Original de la décision, *uniquement si demande d'une "mention exécutoire et définitive"*

Je, soussigné·e, suis rendu·e attentif·ve que le tribunal facturera chaque acte établi et qu'il m'appartient de déterminer de manière précise ma demande.

Lieu et date : Signature :

² Le·la demandeur·euse aura ensuite sept jours ouvrés pour confirmer sa requête par écrit au tribunal. A défaut, sa requête sera réputée retirée.